

CONTRIBUTION AU DEBAT EOLIEN EN MER

Francis Olocco, designer, fabricant de luminaires
52 rue de St Valery 80460 AULT
06.64.75.58.09
francisolocco@aol.com

Le 13/08/2010

En France et dans le monde la croissance de la consommation d'énergie est toujours plus forte.

La terre s'affole et commence à paniquer....

Toutes les solutions avancées génèrent de nouveaux problèmes, au risque de conséquences catastrophiques, par exemple :

- développement des bio-carburants, au détriment de l'alimentation humaine,
- développement des véhicules électriques nécessitant la création de centaines de nouveaux réacteurs nucléaires dans le monde,
- .../...

La croissance devrait être le reflet de l'amélioration constante du cadre de vie de nos sociétés, dans son ensemble. Pourtant, les maux dont elles souffrent ne cessent de s'amplifier :

- perte considérable et continue d'emplois en France (250 000 l'an dernier) et en Europe, d'où une désocialisation grandissante de certaines couches de population
- consommation massive de produits (alimentaires ou non) de très mauvaises qualités, majoritairement importés d'Asie pour les produits manufacturés. Les conséquences sont lourdes et difficilement réversibles ; impact sur la santé pour l'alimentaire, impact sur l'emploi, la balance commerciale pour les produits manufacturés
- raréfaction des ressources naturelles, explosion de la pollution, avec des conséquences sanitaires inquiétantes
- explosion des couches sociales « *pauvres* » (environ 10 millions de la population résidant en France)
- dégradation urbaine et rurale
- disparition des grands services publics et remise en cause de la protection sociale
- dépendance totale à la voiture, au tout électrique

De fait, le bilan économique et social laisse apparaître une dégradation constante de notre qualité de vie : le leadership des Marchés mondialisés génère des déséquilibres pervers insurmontables.

A l'opposé de cette vision mondialisée, les gisements de croissance pourraient se situer aujourd'hui dans :

- la relocalisation des productions courantes, privilégiant les circuits courts, la qualité, le savoir faire

- les économies d'énergie et une consommation plus vertueuse
- les travaux de réhabilitation du bâti existant, générateurs de milliers d'emplois
- le développement de filières industrielles liées aux énergies renouvelables
- .../...

CONTRAINTES APPLICABLES AU DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN OFF-SHORE.

Les cahiers d'acteurs EUROPE ECOLOGIE / L'ECOLOGIE LES VERTS, RESEAUX SORTIR DU NUCLEAIRE, CFDT, NEGAWATT, ainsi que d'autres réflexions telles celles de PICARDIE-NATURE listent les interrogations et décrivent les conditions d'acceptation du projet, qui sont en résumé :

- établissement d'un plan intégrant une vision d'ensemble de la production d'électricité off-shore en France (voir en partenariat avec nos voisins anglais, belges, espagnols)
- étude d'impact sur les fonds marins, la faune, la flore, les oiseaux, la sécurité, le balisage de nuit etc...
- étude d'impact sur la pêche et concertation avec les professionnels (intégrant la diminution/raréfaction des ressources, création opportune de zones sanctuarisées etc..)
- étude sur la réappropriation, par le secteur public (ou sous contrôle), du financement et du développement des projets (avec ouverture du capital au grand public)

SUR LE DEROULEMENT DU DEBAT

Toute action implique une réaction ; il n'est aucun développement, qu'il soit économique, social ou de toute autre nature, qui ne génère des conséquences indésirables et préjudiciables en retour.

Pour être globalement acceptable, la part positive doit être largement supérieure aux aspects négatifs.

L'éolien en mer a pour but de produire, de très grandes quantités d'énergie ; le projet spécifique des 2 Côtes couvre, selon le promoteur, la consommation de 900.000 personnes.

Des confusions, permanentes et récurrentes :

- Les anti-éoliens dénoncent, au travers des enjeux économiques et des promesses de bénéfices importants, la main mise d'entreprises tel que la Compagnie du Vent (filiale de GDF SUEZ).

Il y par ailleurs consensus à n'accorder aucun crédit à leurs supposés engagements écologiques vertueux.

Pour autant, ce constat, érigé en crédo des détracteurs de l'éolien qui dénoncent l'enrichissement potentiel des actionnaires, ne devrait pas avoir d'incidence sur la pertinence des projets en cours : au contraire, il doit inciter à promouvoir d'autres opérateurs, en vue de tous montages industriels et financiers, qui ne soient pas aux mains des seuls « Majors ». Par exemple créations de sociétés mixtes, associant les régions, départements, communautés de communes, le grand public..., capables d'une meilleure redistribution sociale et, plus généralement, d'une meilleure représentation des intérêts collectifs.

- Les enjeux du Grenelle de l'Environnement, initiés par la droite et qui ont fait consensus à gauche, ont été absents des arguments des anti-éoliens. La référence à la production électrique

des centrales de Penly et Paluel a été, en permanence, opposée à celle qui serait issue de l'éolien, confortant l'idée qu'elle serait, ainsi, inutile et trop coûteuse. Ce raisonnement revient à accréditer, au moins subjectivement et SANS REMISE EN CAUSE, le programme nucléaire français et la volonté de ses promoteurs d'aller toujours plus loin dans son développement, notamment au travers de l'EPR et du renouvellement du parc existant :
Ce qui est un choix radicalement opposé à celui des énergies renouvelables.

Comparer la production nucléaire à celle de l'éolien est tellement disproportionné que l'exercice est pratiquement inutile dans cette phase du débat. Par ailleurs, les risques sont d'une disproportion quasiment inquantifiable :

- Le nucléaire est une énergie centralisée, autoritaire. Depuis les années 70, il impose une croissance effrénée du TOUT ELECTRIQUE. Les énergies renouvelables, qui, dans ces années là, n'ont bénéficié d'aucune volonté politique et ont donc vu les investissements en recherches et développements perdre 20 à 30 ans, s'inscrivaient (et s'inscrivent toujours) dans le choix de consommations réfléchies et raisonnées, décentralisées et garantes d'une meilleure démocratie.
- Le prix de l'énergie nucléaire va probablement exploser dans les années à venir, pour assurer l'EPR, le renouvellement du parc, le démantèlement (actuellement jamais tenté pour des réacteurs de 900 ou 1300 MW), le stockage et la sécurité des sites, le retraitement....
- Les risques potentiels, que vont représenter les centaines de réacteurs à construire dans le monde et notamment dans les zones « instables », seront à prendre en compte par les économies « occidentales » en cas de catastrophes ou de dérives...

Dire, comme l'a écrit Monsieur MACQUET, maire de Mers les Bains, que le débat est passionnel, devient très relatif, si l'on considère que c'est un « noyau dur » d'opposants à l'éolien, privilégiant le nucléaire local, qui s'est exprimé avec force et de façon récurrente, à chaque réunion. Le débat a été en partie détourné par une minorité « militante ».

Dans la région, le sentiment reste que l'immense majorité des gens de la rue n'est pas hostile à ce projet.

IMPACT : Pêche et risques maritimes, tourisme, foncier, impact visuel.

Pour apprécier, objectivement, le *mélo* de la mort annoncée de l'activité économique du Tréport, il convient de rappeler qu'une grande partie de la pérennité économique de cette cité est tirée de son activité industrielle lourde : verrerie St GOBAIN, REXAM, phosphates, hypermarché etc, dont les emplois pèsent beaucoup plus lourds que la filière pêche (240 marins à la mer, emplois induits -4 à terre pour 1 en mer, que personne n'a bien évidemment été capable de lister et qui paraissent largement fantaisistes, jusqu'à preuve du contraire...) En réalité aucune étude ou analyse prospective ne permet de dire si, globalement, l'activité du Tréport ou de Mers les Bains pourrait être négativement impactée par un site off-shore.

PECHE:

Sans jeter l'anathème sur les professionnels de la pêche, il est patent de constater que ceux-ci se sont appropriés les ressources de la mer, sans contrôle pendant des décennies, participant directement à leur appauvrissement et à leur raréfaction (les prix actuels du poisson aux étals en témoignent). Parallèlement, ils ont participé à la « maltraitance » de nos mers.

Ces dernières années, les pratiques ont changé grâce, en partie, aux nouvelles réglementations en vigueur ; pour autant cela ne dédouane pas les professionnels de leurs responsabilités passées et surtout à venir (les concertations et négociations se font toujours dans la contestation et le déni des chiffres alarmistes, publiés dans les études relatives aux ressources halieutiques.)

Cependant, certaines craintes spécifiques des pêcheurs sont fondées et doivent faire l'objet d'études concertées.

Les cahiers d'acteurs, rédigés par les pêcheurs, le sont sur un ton passionnel voire outrancier ; il décrédibilisent les réels problèmes.

Le cahier d'acteur de JM BYHET n'explique, en rien, si ce n'est par une restriction de la zone de pêche, toujours indéfinie pour l'heure, pourquoi la pêche serait tellement affectée qu'elle en viendrait à disparaître. En parallèle, il est logique d'imaginer que les zones, ainsi sanctuarisées, seraient très favorables au renouvellement des ressources et donc bénéfiques à la filière.

Ils ne permettent pas, non plus, d'apprécier les risques liés à la circulation maritime. L'énoncé d'accidents ou de catastrophes potentiels devrait nous amener à contester, globalement, toutes les activités industrielles, à terre comme en mer, ce qu'il ne fait visiblement pas : le risque de marée noire ou de pollution chimique existe, avec ou sans les éoliennes off-shore, le limiter consisterait à interdire la navigation en manche est. On peut aussi s'étonner que le risque d'accident à la centrale de Penly ne soit jamais évoqué, pourtant il est tout aussi probant.

De nouvelles contraintes sont communes à toutes les activités, le monde de la pêche doit les aborder, pour éventuellement en tirer profit.

TOURISME :

Toute l'argumentation développée autour de l'impact sur le tourisme est, exclusivement, basée sur des affirmations, répétées à l'envie et en dehors de toute démonstrations : en réalité aucun élément probant, aucun début d'analyse ne conduit à conclure que la fréquentation touristique serait amenée à s'effondrer, à cause d'éoliennes visibles, à 14 km, par temps très clair, sans brume, ni nuages, soit en moyenne 1/3 du temps.

Le CRT de Picardie nous apprend que :

*La **clientèle française** est une clientèle de proximité venant de Picardie même, d'Île-de-France, du Nord-Pas-de-Calais, de Haute-Normandie et de Champagne-Ardenne.*

*La **clientèle étrangère** (.../...) vient principalement de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique et d'Allemagne. La plupart de leurs nuitées sont réalisées dans la Somme et dans l'Aisne.*

La durée des séjours des touristes (hors résidences secondaires, camping, locations saisonnières) représente des nuitées moyennes de 1,5 nuits.

En fait, on constate qu'une grande partie de la fréquentation des plages du littoral concerne une population de proximité, qui vient profiter « à la journée » de la plage. Une autre partie, celle qui séjourne sur la côte, « butine » d'un village à l'autre.

A Ault, la « Montagne », (point de vue) est l'endroit où les touristes s'arrêtent quelques instants pour découvrir et admirer le point de vue. En ce lieu comme au Tréport, il est facile d'observer que les touristes, s'ils apprécient particulièrement la proximité de la mer et son contexte particulier de bien-être, ne focalisent que très partiellement leur attention sur l'horizon, pour privilégier largement la découverte à gauche des falaises, à droite du hâble et de la côte picarde, par temps dégagé.

La découverte du champ éolien à l'horizon provoquera soit l'adhésion, soit le rejet, rarement l'envie de fuite. L'exemple de Deauville, dont la plage s'ouvre, pour un tiers au moins, sur les raffineries du Havre est très significatif. La vision des innombrables zones commerciales à l'abord de nos cités balnéaires est certainement plus repoussante (par exemple Mers les Bains ou bientôt St Valery sur Somme).

Prises dans leur contexte industriel, les éoliennes sont souvent considérées plus esthétiques que le développement débridé voire médiocre de nombreux villages.

VALEUR DE L'IMMOBILIER :

Un des arguments, martelés avec véhémence au cours de ce débat par les anti-éolien, concerne une hypothétique baisse de la valeur de l'immobilier en bord de mer (aucun élément n'est, la aussi, avancé pour étayer ce risque de variation de prix sur le moyen terme et ce, sur un marché qui est en hausse constante). Il convient d'opposer à cette argutie *les envolées délirantes* du prix de l'immobilier, en général et sur les côtes en particulier. Des hausses de 100 % voire beaucoup plus, ont été atteintes en moins de 10 ans. Pour mémoire chacun pourra s'interroger sur la valeur actuelle des immeubles, qui ont été vendus pour 200 à 250.000 Fr à Mers les Bains, au moment de la déconfiture de la SOPICEM, dans les années 80.

Des ruines se vendent 3 ou 4 fois au dessus de la valeur du bien en bon état. On voit, dans certains secteurs, tel que St Valery des longères picardes, nécessitant, au regard des normes de confort actuelles, une réhabilitation totale, proposées à la vente à 420 000 €. Ces exemples soulignent la dérive délirante de la valeur de l'immobilier.

L'impact de ces dérives est considérable,

- sur l'équilibre du tissu social (les classes moyennes, les jeunes n'ont plus la possibilité d'acquérir de logements dans certains secteurs, ils se replient vers l'intérieur des terres, au sein de nouveaux lotissements architecturalement et socialement contestables)
- sur le niveau d'endettement des ménages, qui grève leur capacité de consommation pendant des décennies
- les répercussions sur le coût de la construction
- sur la croissance de l'immobilier de tourisme, notamment dans des zones inondables, comme à Cayeux sur Mer, (à l'esthétisme douteux, inoccupé 10 à 11 mois de l'année, conférant à ces secteurs une allure parfois sinistre...)

Il ne serait pas raisonnable que le choix de l'éolien soit détourné au profit d'une petite minorité de propriétaires avides de profit.

Il est à noter qu'un « lobby », très actif sur ces différents points, a été très présent durant le débat et à grand renfort de déclarations, souvent excessives (par exemple Mme Cornet écrit ... /....10 millions de touristes par an en Baie de Somme) annoncent, par successions d'affirmations, non démontrées, qui *la mort d'une ville, la faillite immobilière, la disparition de la pêche, la prédiction de catastrophes en tout genre, la destruction des fonds marins, de la baie de Somme, des oiseaux migrants*, (omettant soigneusement de comparer l'impact certain des éoliennes sur les oiseaux, mais mineure par rapport aux prélèvements opérés par

les chasseurs entre la baie d'Authie et le hâble d'Ault). Autant de sujets qui doivent, systématiquement, être soumis à des études d'impacts poussées et contradictoires, menées en dehors de tous discours militants, de toutes déclarations outrancières voire pathétiques et toujours dénuées de rigueur. Ces « quelques personnes » partisans se sont toujours exprimées au travers d'un prisme individualiste, défendant soit leurs privilèges, soit leurs intérêts économiques, toujours au détriment de ce qui serait l'intérêt collectif.

Ce « lobby », constitué, pour l'essentiel, de propriétaires de bord de mer, de commerçants, de patrons de pêche et de chasseurs, n'a, au cours de ces débats, semble-t-il, manifesté aucune opposition aux implantations nombreuses d'éoliennes dans le périmètre immédiat de la façade maritime et qui est, sans conteste, plus préjudiciable à l'immense majorité de la population des cantons du Vimeu et de la Bresle

Nos élus pourraient toujours envisager un référendum consultatif.

CONCLUSION :

Notre avenir énergétique ne se résoudra pas dans la précipitation !

Les mois à venir doivent être consacrés à des études prospectives sur notre devenir et nos besoins.

Les énergies renouvelables sont primordiales, ne les laissons pas être détournées par des sentiments et des intérêts d'un égoïsme inacceptable pour la majorité des citoyens.